

Honorables sénateurs, j'ai mentionné seulement certains des problèmes que nous avons soulevés. En terminant, je voudrais dire que j'aurais quelques difficultés à appuyer la demande de crédits supplémentaires du gouvernement, même si je pense qu'il est presque certain que ce budget sera adopté de toute façon.

Des voix: Bravo!

L'honorable Douglas D. Everett: Honorables sénateurs, si aucun autre sénateur ne désire intervenir dans ce débat, j'aurais une observation à faire au sujet des remarques du sénateur Doody. Je voudrais le remercier de sa contribution. De nouveau, il nous a montré pourquoi il était un membre si utile du comité national des finances.

Lorsqu'il a parlé du contrôle du Parlement sur la Banque du Canada, il a déclaré que je partageais probablement ses vues à ce sujet. Il faisait alors allusion plus particulièrement à la possibilité d'exercer un contrôle politique plus serré sur la Banque du Canada. A cet égard, je le renvoie à une règle énoncée par un ancien gouverneur de la Banque, M. Graham Towers, sur la façon dont ce contrôle politique est exercé.

● (1530)

Si j'ai bien compris, M. Towers avait dit qu'il y aurait consultation entre le gouverneur de la Banque du Canada et le gouvernement par l'entremise du ministre des Finances; il avait ajouté que la décision finale appartiendrait au gouvernement du jour et que, si le gouverneur de la Banque n'était pas d'accord quant à la façon dont ce pouvoir était exercé, il devait démissionner et faire connaître à la population ce désaccord. M. Towers, et, sauf erreur, tous les gouverneurs qui lui ont succédé depuis, ont reconnu que c'était le gouvernement qui détenait ce pouvoir. Devrions-nous aller aussi loin que le prône le sénateur Doody, j'en doute fort. Selon moi, cela ne donnerait rien de faire relever la banque centrale directement du ministre des Finances ou de tout autre ministre. Je pense que la situation qui existe à l'heure actuelle, où il appartient au gouvernement de prendre la décision finale, mais où la banque est, dans les faits, indépendante, est la formule la plus sage.

Je crois cependant que les comités parlementaires devraient pouvoir facilement demander des comptes au gouverneur, afin que le Parlement soit en mesure de comprendre ses politiques.

Son Honneur le Président: Aucun autre sénateur ne désirant intervenir dans ce débat, la question est tenue pour débattue.

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTUDE DU PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur le rapport du comité permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les effectifs des Forces armées canadiennes», déposé au Sénat le 10 février 1982.—(*L'honorable sénateur Smith*).

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai discuté de cette question avec le sénateur Smith. Comme il l'a dit hier, il a l'intention de prendre la parole à ce sujet aujourd'hui. Je lui ai signalé que le sénateur Hastings voudrait proposer la motion n° 3 sur la constitution d'un comité sénatorial permanent de l'énergie aujourd'hui. Le sénateur Hastings parraine également le bill S-32, qui a été renvoyé au comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et qui y sera étudié à 4 heures cet après-midi, alors que le ministre viendra témoigner.

Prévenant et courtois, comme d'habitude, le sénateur Smith a offert de présenter son exposé plus tard afin que nous puissions d'abord étudier la motion n° 3 pour donner au sénateur Hastings la chance de sortir de son impasse. Je remercie le sénateur Smith d'accepter ce changement, et j'ai la conviction que le sénateur Hastings lui en est redevable également. Ce dernier aura sûrement l'occasion de lui rendre la politesse.

(Le débat est reporté.)

L'ÉNERGIE

CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT DU SÉNAT

L'honorable Earl A. Hastings, conformément à son avis de motion du mercredi 30 novembre 1982, propose:

Que cette Chambre estime qu'il est souhaitable de constituer un comité permanent de l'énergie chargé d'étudier la législation et les autres sujets relatifs à l'énergie et aux ressources naturelles que peut lui renvoyer le Sénat.

—Honorables sénateurs, avant de dire quelques mots, à l'instar du sénateur Frith, je tiens à remercier le sénateur Smith de nous avoir permis d'aborder cette question à ce moment-ci.

Honorables sénateurs, je vous présente cette motion à cause de l'importance que revêt aujourd'hui l'énergie dans notre vie. Sa disponibilité et son prix comptent dans la vie quotidienne de tous les Canadiens. Je ne crois pas qu'il se tienne une seule conférence nationale ou internationale où l'on ne consacre pas beaucoup de temps à la question des ressources énergétiques, à cause de l'incidence considérable de l'énergie sur notre vie de tous les jours.

L'énergie revêt une importance capitale pour l'économie canadienne. Au cours de la dernière décennie, le Canada est demeuré un exportateur net d'énergie, la valeur nette de ses exportations passant de 383 millions de dollars en 1971 à près de 3 milliards de dollars en 1980.

La hausse substantielle des prix du pétrole qui a suivi les deux chocs de l'OPEP dans les années 70 et les conséquences probables d'une dépendance à l'égard d'un approvisionnement peu sûr et sans doute coûteux de pétrole importé ont amené le gouvernement fédéral à prendre des mesures, afin que les besoins futurs des Canadiens soient toujours satisfaits.

L'exploitation de ses ressources énergétiques constitue l'une des plus hautes priorités du Canada au cours de la prochaine décennie. A mesure que nous réduirons nos importations, nos exportations d'énergie deviendront une source de plus en plus importante de recettes.